



**Conseil Municipal
de la commune de Clermont l'Hérault**

**Séance du mercredi 29 mai 2024 à 18h
Salle Georges Brassens**

Conseillers Municipaux en
exercice : **29**

Conseillers Municipaux pré-
sents ou représentés : **25**

Date de la convocation :
23 mai 2024

**Délibération n° DCM24-05-29P2
Finances – Admission en non-valeur**

Le quorum est atteint.

Présents :

M. Gérard Bessière, *Maire, Président de la séance,*

M. Jean-Marie Sabatier, Mme Isabelle Le Goff, M. Georges Elnecave, Mme Michelle Guibal, M. Jean François Faustin, Mme Elisabeth Blanquet, M. Jean-Luc Barral et Mme Véronique Delorme, *Adjoints,*

M. Jean-Jacques Pinet, M. Georges Bélart, Mme Catherine Klein, Mme Corinne Gonzalez, M. Patrick Javourey, Mme Joëlle Mouchoux, Mme Rosemay Crémieux, Mme Hélène Cinési, M. Michaël Deltour, Mme Louise Jaber, M. Jean Garcia, Mme Claudine Soulairac et M. Michel Vullierme, *Conseillers municipaux,*

Absents :

M. Stéphane Garcia, Mme Paquita Médiani, Mme Marie Passieux, Mme Claude Blaho-Poncé, M. Franck Rugani, M. Salvador Ruiz et M. Laurent Dô.

Procurations :

M. Stéphane Garcia à Mme Hélène Cinési

Mme Claude Blaho-Poncé à M. Patrick Javourey

M. Laurent Dô à Mme Claudine Soulairac

Rapporteur : Mme M. Guibal

En date du 16 février 2024, le comptable public assignataire a dressé la liste des dettes (n° 6326250031) pour lesquelles les poursuites sont interrompues et demande à l'assemblée délibérante de statuer sur leur admission en non-valeur.

Les créances visées par la demande concernent 2 titres de recettes pour une valeur globale de 118,20 €.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget primitif 2024, compte 6541 « Créances admises en non-valeur ».

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de décider l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables selon proposition du Comptable public présentée ci-dessus,
- d'autoriser M. le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

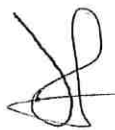
Cette proposition a été présentée en Commission « Ressources et moyens » le 21 mai 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables selon proposition du Comptable public présentée ci-dessus,

AUTORISE M. le Maire à engager toute démarche et à signer tout document ou acte se rapportant à l'objet de la délibération.

Secrétaire de séance,



Louise JABER

Maire et président de séance,



Gérard BESSIERE